



Commune  
de  
Courmes

Délibération du Conseil Municipal

n° 01-2021

Séance du 26 Février 2021

---\*\*---

Membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Absents : 0  
Représenté : 0  
Votant pour : 10  
Votant contre : 0  
Abstention : 0

Date de convocation  
11 février 2021  
Date d'affichage :  
01 mars 2021  
Transmis en Préfecture le :  
01 mars 2021

L'an deux mille vingt et un

Le vingt-six février à dix heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 11 février 2021, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Richard THIERY, Maire.

Présents : M. Michaël HUMBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Danielle BOERI 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Pierre ISNARD 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christophe SCHNEIDER, M. Bruno ROUGANNE, M. Laurent STACUL, Mme Evelyne PASSAVIN, Mme Barbara BERTACCHINI-EUZIÈRE et Mesdames Mme Brigitte FILLOT

Absent M. Olivier CAMERANO

Absent représenté :

Secrétaire de séance : M. Laurent STACUL

Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec le dossier concernant le transfert du résultat financier du budget Eau & Assainissement à la CASA suite à la validation du procès-verbal actant le transfert de la compétence « Eau & Assainissement » en date du 11 décembre 2020.

Il rappelle que les résultats d'investissement et de fonctionnement de 2019 du budget annexe eau et assainissement ont été intégrés aux résultats de 2020 du budget principal et qu'il y aurait lieu afin de pouvoir réaliser dès maintenant le transfert de ces résultats à la CASA, selon procès verbal de transfert du 21 décembre 2020, de voter une ouverture de crédits temporaire d'investissement et de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2021.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à ouvrir les crédits aux comptes 1068 pour l'investissement et 678 en fonctionnement en précisant les montants. Les crédits seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption et l'autorisation n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Autorise le Maire à ouvrir temporairement les crédits aux comptes suivants avant le vote du budget primitif 2021.

Compte 1068 / ouverture de crédit d'un montant de 152 407.15€

Compte 678 / ouverture de crédit d'un montant de 2 118.61 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Richard THIERY